

Pour contacter le groupe d'appui départemental : ddcspp-groupe-appui-pedt@jura.gouv.fr

Document mis à jour septembre 2020

Projet Educatif Territorial (PEdT)

2020-2021

SIVOS de Bellecombe-les Molunes- Les Moussières Ecole des Sorbiers



École des Sorbiers, les Moussières - www.ecolesdesorbiers.fr

Durée du PEDT (trois ans maximum) : 1 an

Nom du pilote du PEDT : M. Florent MILLET

Fonction : Président du SIVOS

Adresse : Ecole des Sorbiers - 24 route de la Croix Rouge - 39310 les Moussières

Téléphone : 03 84 41 61 84 / 06 74 12 15 75

Adresse électronique : sivos.b.lm.lm@orange.fr

Nom et coordonnées du coordonnateur périscolaire, ou directeur de l'accueil péri-scolaire :

Mme Jessica POIGNARD, directrice de l'ALSH

Préambule

Le projet éducatif territorial (PEDT) n'est pas obligatoire, néanmoins c'est un moyen de définir les priorités communes en matière d'éducation, de définir une méthodologie et une démarche d'évaluation.

Cet outil de collaboration locale, à l'initiative de la collectivité locale, rassemble les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants scolarisés dans le premier degré.

L'objectif est de prendre en compte des différents temps de la semaine de l'enfant, et d'articuler l'action des différents acteurs éducatifs : parents, équipe éducative de l'école, équipes éducatives des temps péri et extra scolaires.

La signature d'une convention de PEDT implique la réunion régulière d'un comité de pilotage se déclinant par site péri-scolaire/école.

Démarche à suivre :

Si vous organisez des activités le mercredi, l'annexe du PEDT en décrit les modalités de fonctionnement. La fiche « plan mercredi » doit être remplie si vous souhaitez signer un PEDT-Plan mercredi.

La convention PEDT est signée par les collectivités qui ont la compétence péri et extra-scolaire.

Dans le cas où vous avez élaboré un PEDT au cours des années précédentes, les éléments d'évaluation du PEDT de l'année scolaire écoulée doivent être joints: compte-rendus de réunions de comités de pilotage, évaluations mises en œuvre...

Dans le cas où le périmètre du PEDT couvre plusieurs écoles/ sites d'activités périscolaires, il convient de remplir la partie 4 "mise en œuvre du PEDT" pour chacun des sites.

Table des matières

1. TERRITOIRE ET PUBLIC CONCERNÉS	5
1.1 Périmètre concerné	5
1.2 Préciser quelle(s) collectivité(s) exerce(nt) les compétences	6
1.3 Liste des école(s) concernées	6
1.4 Nombre d'enfants scolarisés	6
2. ETAT DES LIEUX	6
2.1 Spécificités territoriales	6
2.2 Contraintes territoriales	7
2.3 Horaires	7
2.4 Transports collectifs	8
2.5 Locaux et matériel mobilisables pour les activités péri-scolaires (hors mercredi)	9
2.6 Acteurs des temps d'activités péri-scolaires (hors mercredi)	10
2.7 Activités péri-scolaires existantes (hors mercredi)	10
2.8 Nombre d'enfants faisant actuellement l'objet d'une prise en charge collective en péri-scolaire (hors mercredi)	10
2.9 Organisation de la prise en charge collective le mercredi	11
2.10 Projets déjà mis en place sur le territoire	12
2.11 Les besoins exprimés par les différentes parties consultées	13
3. FINALITÉS DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL	16
3.1 Objectifs généraux	16
3.2 Objectifs Spécifiques	16
4. MISE EN ŒUVRE DU PEDT	17
4.1 Site / Ecole	17
4.2 Schéma d'organisation hebdomadaire type	17
4.3 Organisation de la pause méridienne	18
4.4 Les activités TAP sont-elles intégrées à un accueil périscolaire qu'il soit ou non déclaré ?	18
4.5 Tarifs	19
4.6 Prise en compte des besoins des enfants durant tous les temps d'accueil scolaire et périscolaire	20
4.7 Prise en compte de la spécificité des moins de 6 ans pour tous les temps	20
4.8 Prise en compte de la spécificité des enfants en situation d'handicap pour tous les temps péri-scolaires ?	21
4.9 Articulation entre les activités scolaires, péri-scolaires et les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)	21
4.10 Organisation des temps de transition (remise des enfants d'un adulte à un autre adulte)	21
4.11 Comment sont organisés les temps de travail entre les équipes pédagogiques de l'école et du périscolaire ?	21
4.12 Communication avec les familles	22
4.13 Les règles de vie	22
5. PILOTAGE	22
5.1 Composition du comité de pilotage PEdT	22
5.2 Autres partenaires éventuels	23
5.3 Modalités de pilotage	23
5.4 Conventions établies	23
6. EVALUATION	23
6.1 Périodicité des temps d'évaluation :	23
6.2 Vos indicateurs de pilotage	23
6.2.2 Pour les acteurs du temps scolaire	23
6.2.3 Pour les acteurs du temps périscolaire	24

6.2.4	Pour les parents _____	24
6.2.5	Pour le comité de pilotage _____	25
6.2.6	Pour les acteurs de loisirs extrascolaires _____	25
7.	ANNEXES _____	28

1. Territoire et public concernés

1.1 Périmètre concerné

L'Ecole primaire des Sorbiers construite en 2002 sur la commune des Moussières pour remplacer l'ancienne Mairie-Ecole (elle aussi située aux Moussières) accueille les enfants de 3 communes :

- Bellecombe ;
- les Molunes (commune fusionnée en 2017 avec celle de Septmoncel) ;
- les Moussières.

L'ancienne Ecole primaire des Moussières accueillait déjà avant 2002 les enfants de ces 3 communes depuis les fermetures de l'école de la Vie-Neuve (les Molunes) au milieu des années 1970 puis de l'école de Bellecombe au milieu des années 1980.

Environ 400 habitants se trouvent sur ces 3 communes du Haut-Jura situées à environ 1150 m d'altitude sur un habitat dispersé :

Commune	Surface (km ²)	Habitants (-)	Densité (hab/km ²)	Remarques
Les Moussières	16.95	167	9.85	<i>Habitants données INSEE 2017</i>
Les Molunes	20.51	156	7.61	<i>Habitants données INSEE 2015</i>
Bellecombe	12.17	63	5.18	<i>Habitants données INSEE 2017</i>
Total de :		Total de : 49.63	Moyenne de : 7.55	

Tableau 1 : Surface, habitants et densité, des 3 communes du SIVOS de Bellecombe, les Molunes, les Moussières

Les communes de Bellecombe, les Molunes et les Moussières se trouvent dans le canton des Coteaux du Lizon, lui-même situé dans l'arrondissement de Saint-Claude. On pourra comparer les densités présentées dans le tableau 1 à celles du canton : 39 habitants/km², du département du Jura : 52 habitants/km², de la Région Bourgogne Franche-Comté : 59 habitants/km², et de la France métropolitaine : 126 habitants/km² (*données INSEE 2015*).

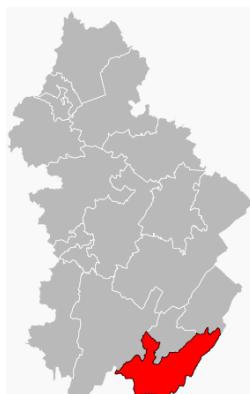


Figure 1 : Canton des Coteaux du Lizon, illustration Wikipedia 2020

Le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Bellecombe, les Molunes, les Moussières est la collectivité territoriale qui gère les services scolaires de ces 3 communes, celui-ci a été créé en 1995 et ses statuts sont les suivants :

- l'organisation, la gestion et la coordination des services scolaires ;
- la gestion pour la transformation du bâtiment existant ou la création d'un bâtiment neuf en cas de nécessité ;
- et depuis 2014 l'organisation, la gestion et coordination des services périscolaires et extrascolaires.

Au sens de l'INSEE et au 1^{er} janvier 2020, l'aire d'attraction, la zone d'emploi et le bassin de vie sont ceux de Saint-Claude (à 17 km de l'école). Pour finir sur le périmètre concerné : on précisera que la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude englobe les 3 communes.

1.2 Préciser quelle(s) collectivité(s) exerce(nt) les compétences

- Scolaire : Education Nationale ;
- Périscolaire : SIVOS de Bellecombe, les Molunes, les Moussières, compétence déléguée aux Francas du Jura depuis de la création de l'ALSH en 2014 ;
- Extrascolaire : à la date de rédaction du présent document il n'y a pas d'extrascolaire à l'Ecole des Sorbiers.

1.3 Liste des école(s) concernées

- Ecole maternelle et primaire publique des Sorbiers : unique école de PS à CM2, dans 2 classes distinctes.

1.4 Nombre d'enfants scolarisés

	En public	En privé	Total	Dont en situation de handicap	Dont enfants de moins de 3 ans
Moins de six ans	5	/	A =5	0	/
Six ans et plus	18	/	B =18	2	/
Total	23	/		2	/

Tableau 2 : Répartition des enfants scolarisés à l'Ecole des Sorbiers, à la rentrée de septembre 2020

2. Etat des lieux

2.1 Spécificités territoriales

- Zone de montagne d'une altitude moyenne de 1150 m.

2.2 Contraintes territoriales

- Territoire dispersé sur une surface 50 km² ;
- Ecoliers pouvant habiter jusqu'à 8 km de l'Ecole des Sorbiers, d'où un temps de transport long, surtout en période hivernale.

2.3 Horaires

- Horaires scolaires et péri-scolaire pour 2020-2021 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7:15					
7:30					
7:45					
8:00					
8:15					
8:30					
8:45					
9:00					
9:15					
9:30					
9:45					
10:00					
10:15					
10:30					
10:45					
11:00					
11:15					
11:30					
11:45					
12:00					
12:15	Cantine : 1h45 11h45-13h30				
12:30					
12:45					
13:00					
13:15					
13:30					
13:45					
14:00					
14:15					
14:30					
14:45	Ecole : 2h45 13h30-16h15	Ecole : 2h45 13h30-16h15		Ecole : 2h45 13h30-16h15	Ecole : 2h45 13h30-16h15
15:00					
15:15					
15:30					
15:45					
16:00					
16:15					
16:30					
16:45					
17:00	ALSH : 2h15 de 16h15-18h30	ALSH : 2h15 de 16h15-18h30	ALSH : 5h de 13h30-18h30	ALSH : 2h15 de 16h15-18h30	ALSH : 1h15 de 16h15-17h30
17:15					
17:30					
17:45					
18:00					
18:15					
18:30					

Tableau 3 : Emploi du temps de l'École des Sorbiers, 2020-2021

- Horaires des transports collectifs :

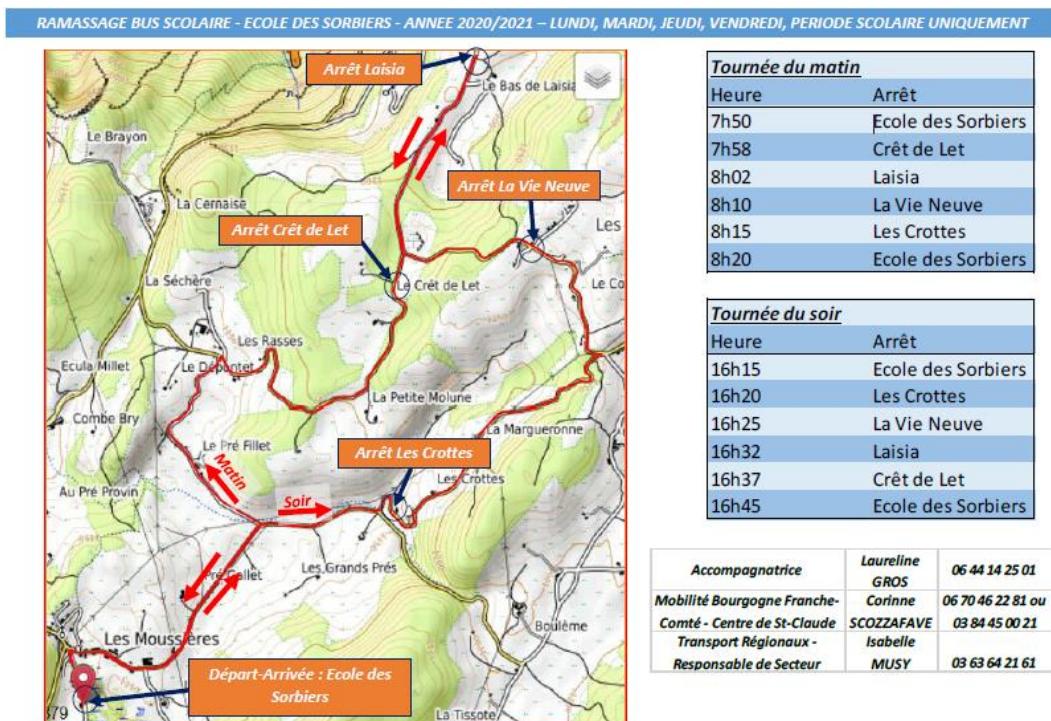


Figure 2 : Ramassage scolaire de l'École des Sorbiers, 2020-2021

2.4 Transports collectifs

- Nombre de circuits par bus par jour : 2
- Quelle est la durée du trajet scolaire la plus longue : 25 minutes
- En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint : 50 minutes, compter parfois 1 heure ou plus en hiver
- L'emploi d'une accompagnatrice de bus elle-même ATSEM de l'Ecole des Sorbiers (rémunérée par le SIVOS et la Région à hauteur de 50% chacun) permet de prendre en charge les écoliers de moins de 6 ans
- Le transport scolaire concerne les familles les plus éloignées des 3 communes et est organisé et assuré par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté. Les familles susceptibles d'être intéressées doivent se manifester en fin d'année scolaire précédente.

2.5 Locaux et matériel mobilisables pour les activités péri-scolaires (hors mercredi)

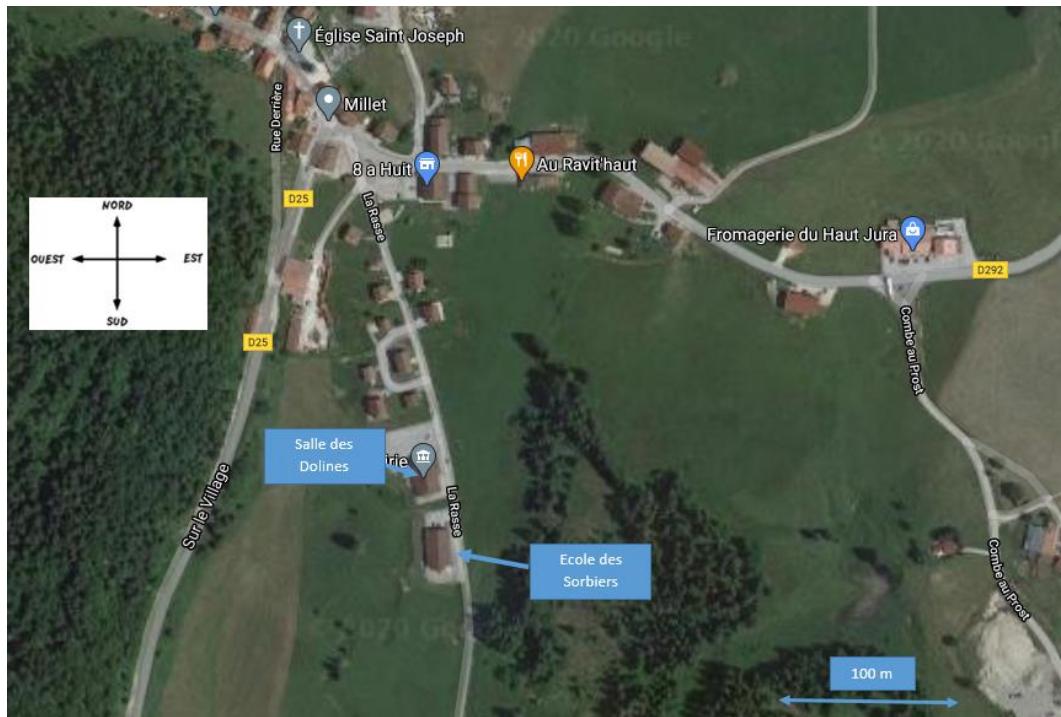


Figure 3 : Situation de l'Ecole des Sorbiers dans le village des Moussières. Cartographie Maps

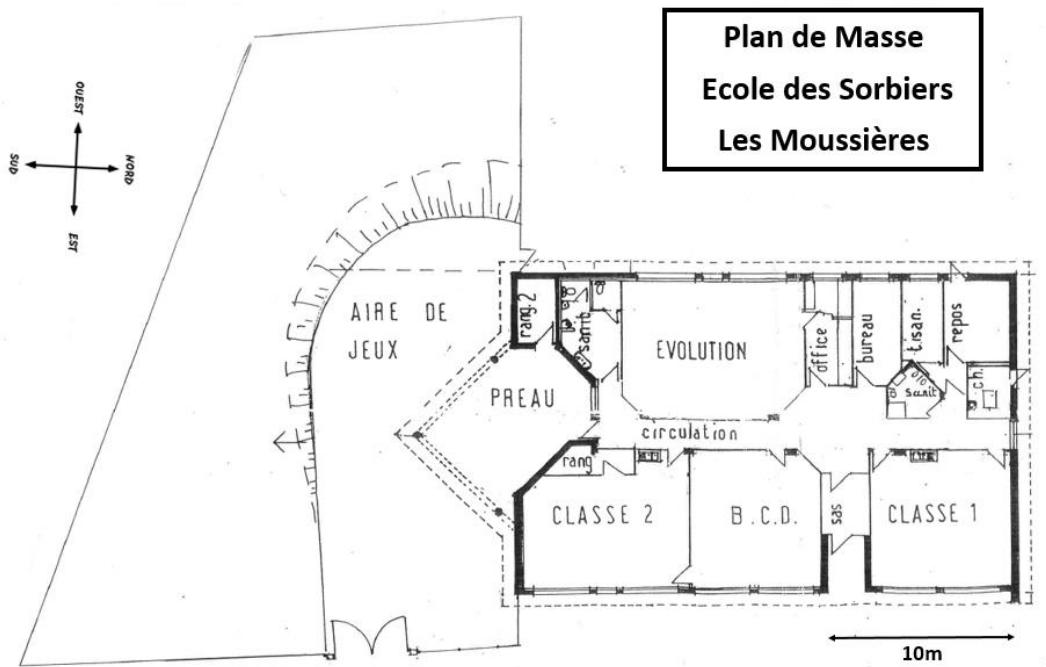


Figure 4: Plan de l'Ecole des Sorbiers

Local / lieu	Distance / école	Disponibilité	Remarques
Salle BCD	Sur place	100%	/
Salle d'évolution	Sur place	100%	Sert de salle de restauration et de goûter
Salle de sieste	Sur place	100%	/
Préau / cour d'école	Sur place	100%	/
Salle polyvalente intercommunale des Dolines	50 mètres	Au besoin	A réserver à l'avance
Matériel : jeux, activités manuelles, mobilier, ordinateurs...	Sur place	100%	/

Tableau 4 : Récapitulatif des locaux et matériel pour les activités périscolaires hors mercredi

2.6 Acteurs des temps d'activités péri-scolaires (hors mercredi)

- Personnel de l'accueil de loisirs géré par les Francas du Jura : une directrice, un contrat d'apprentissage en alternance.
- Autres employés de collectivités par le SIVOS : une ATSEM remplaçant le contrat d'apprentissage lorsqu'il est à son école (soit une semaine par mois) lors de la pause méridienne pour la cantine et le mercredi.

2.7 Activités péri-scolaires existantes (hors mercredi)

Le centre de loisirs propose des jeux libres avec les enfants pour les temps périscolaires matin et soir avec l'après-midi un petit goûter de prévue avec ceux attendue pour le soir. La directrice du centre et notre contrat d'apprentissage prévoient au cours de l'année des ateliers comme Danse, Art Plastique, etc... pour attirer davantage d'enfants pour l'accueil du soir notamment.

2.8 Nombre d'enfants faisant actuellement l'objet d'une prise en charge collective en péri-scolaire (hors mercredi)

	Effectif total	Moins de 6 ans		6 ans et plus		Effectif d'encadrement	Obs
		Nombre	Taux / A [1]	Nombre	Taux / B [2]		
Matin de 7h15 à 8h30	Entre 1 et 4	2 à 3	30 à 50%	3 à 5	15 à 25%	1	/
Matin (1 h avant la classe)	/	/	/	/	/	/	/
Midi de 11h45 à 13h30	Entre 12 et 17	2 à 3	30 à 50%	11 à 15	60 à 80%	2	/
Soir de 16h15 jusqu'à 18h30	Entre 5 et 7	2	30%	4	20%	1 à 2	/

Tableau 5 : Détail des effectifs périscolaire hors mercredi

- Préciser le nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis : aucun

2.9 Organisation de la prise en charge collective le mercredi

Existence d'un accueil de loisirs déclaré à la DDCSPP :

oui

non

Si non, envisagez-vous de le faire ?

Si oui, préciser quel organisme est organisateur de l'accueil du mercredi : les Francas du Jura

Horaires, effectifs et lieu des activités hors temps scolaire le mercredi :

	Effectif total	Moins de 6 ans		6 ans et plus		Effectif d'encadrement	Site d'accueil
		Nombre	Taux / A [1]	Nombre	Taux / B [2]		
Matin de 7h15 à 11h45	4 à 6	2	30%	2 à 4	10 à 20%	1	ALSH de l'Ecole des Sorbiers
Midi sans repas	0	0	0%	0	0%	/	/
Midi (de 11h45 à 13h30)	4 à 6	2	30%	2 à 4	10 à 20%	2	ALSH de l'Ecole des Sorbiers
Après-midi de 13h30 jusqu'à 18h30	4 à 7	2	30%	2 à 4	10 à 20%	2	ALSH de l'Ecole des Sorbiers

Tableau 6 : Détail des effectifs péri-scolaires le mercredi

- Préciser le nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis : aucun

Note : 2 ou 3 enfants extérieurs à Bellecombe, les Molunes et les Moussières viennent les mercredis en plus des effectifs précisés dans le tableau 6 (un enfant de moins de 6 ans et deux de plus de 6 ans), l'ALSH de l'Ecole des Sorbiers étant ouvert pour les enfants de l'extérieur les mercredis.

Organisation du temps de midi le mercredi :

- Durée du temps de pause méridienne : 1h45
- Liaison chaude préparée et livrée par 1001 repas
- Nombre de services de restauration : 1
- Aménagements avant et pendant le repas : un temps de discussion et d'échange est prévu avec les enfants entre 11h45 et midi ensuite nous avons un moment de détente où de jeu libre avec les enfants à partir de 13h05-13h20.
- Organisation de temps calmes pour tous et de la sieste pour les plus jeunes peu après le repas (tous les jours de la semaine) : notre ATSEM vient chercher à la cantine les enfants qui veulent aller à la sieste généralement ce sont les petits de 3 à 5 ans qui sont intégrés à ce groupe mais cela peut varier en fonction des jours. Pour les autres enfants un temps de relaxation où de jeu libre peut être proposé à l'intérieur ou dans la cour.
- Existence d'espaces adaptés : les moments d'échange se font en salle BCD, et les temps calmes, jeu libre se font soit dans la salle motricité, soit dans la cour.

2.10 Projets déjà mis en place sur le territoire

→ le(s) projet(s) d'école(s) : préciser les axes prioritaires validés pour la période (2020/2021)

- Travailler avec les associations locales (culturelles, sportives) dans le but de s'ancrer sur notre propre territoire et d'offrir aux enfants une meilleure lecture et compréhension de leur environnement proche (culturel, historique et géographique principalement)
- S'ouvrir vers l'extérieur (avec d'autres ALSH et écoles notamment) : dans le but d'offrir aux enfants une ouverture sur le monde au-delà de l'environnement proche de l'Ecole des Sorbiers et de les préparer à leur avenir de collégien à court et moyen terme et de futur adulte citoyen à long terme

→ les projets éducatifs et pédagogiques des accueil de loisirs déclarés (les joindre)

- axé globalement en 2020 et 2021 sur la protection de la nature et de l'environnement
- Le SIVOS adhère depuis plusieurs années au réseau Côté Cour, pour 2 spectacles par an
- En outre, le SIVOS souhaite que l'ALSH mette en place des activités conjointement avec les associations ou installations locales comme notamment :
 - Trace de Temps : association mettant en valeurs le patrimoine local
 - Club des Biefs : association du 3^{ème} âge
 - Pedibus Jambus : association de randonnée
 - Médiathèque intercommunale (financée et gérée par la Communauté de Communes) : celle-ci étant à Saint-Claude, un système de transport reste à être mis au point, des actions conjointes avec les Professeur(e)s des Ecoles pourraient être menées ; le bibliobus n'existant plus.
- D'autres installations, commerces, activités et associations existent sur le territoire :
 - La piscine, mur d'escalade, et cours de tennis du Village de Vacances George Moustaki aux Moussières
 - Les 2 téléskis des Moussières gérés par la commune des Moussières (activités possibles avec l'ESF)
 - Le réseau de pistes nordiques géré par la Communauté de Communes (ski de fond et raquettes) en hiver (activités possibles avec l'ESF) et réseau de chemins de randonnée
 - Centre d'équitation de la Cernaise (les Molunes), déjà utilisé par l'ALSH
 - Coopérative Fromagère du Haut-Jura aux Moussières
 - Amicale Sportive des Moussières & Haut Jura Ski : associations sportives proposant du ski nordique et alpin en loisir ou compétition

- Commerces, fermes et artisans : supérette, menuiseries, charpentiers, maçonnerie, esthéticienne, accompagnateurs moyenne montagne, lapidaire, tissu agricole dynamique avec de nombreuses fermes
- Parc Naturel Régional du Haut-Jura, à Lajoux

2.11 Les besoins exprimés par les différentes parties consultées

Par les parents et enfants :

- Prise en compte et respect des rythmes de l'enfant (tant au niveau de sa fatigue que des rythmes d'apprentissage) pour favoriser son épanouissement et son développement (physiologique, psychomoteur, affectif, intellectuel).
- Rendre les loisirs éducatifs, culturels, sportifs accessibles au plus grand nombre ceci dans un souci d'égalité des chances.
- Avoir une continuité éducative : complémentarités et spécificités entre chaque acteur sur le territoire. Partager ensemble les valeurs et les intentions éducatives afin de viser la réussite scolaire pour tous. * Favoriser le jeu sous toutes ses formes (jeux de société, jeux à règles ou bien jeux libres basés sur l'imagination). Pour bien grandir, l'enfant doit bénéficier d'opportunités de jouer, de s'ennuyer et de découvrir le monde qui l'entoure.
 - Proposer des activités liées aux âges des enfants.
 - Temps des leçons, aides aux devoirs : il n'existe pas à l'heure actuelle de temps d'étude pour les élémentaires. Or, il est ressorti des questionnaires de Mars 2015, une attente des parents sur ce sujet. Permettre à un groupe d'enfants de réaliser ses révisions et apprentissages sous la surveillance d'un encadrant. Il ne s'agit pas ici d'accompagnement à la scolarité, mais plutôt de donner à l'enfant un cadre confortable, un espace collectif pour un usage individuel et à un moment adapté aux contraintes familiales.
- Permettre aux enfants l'oisiveté, le droit de ne rien faire, le droit de se poser. Permettre l'accès à un espace jeux de société, ou de construction, livres...
- Favoriser l'autonomie
- Proposer des activités diverses qui permettent aux enfants de prendre du plaisir, de découvrir de nouveaux champs d'actions, de s'ouvrir aux autres (partenariats avec les associations locales, liens intergénérationnels, ouverture sur le monde)
- Valoriser le collectif : la coopération, le savoir vivre ensemble et faire ensemble : respect et tolérance notamment. Prise en compte des idées, désirs, besoins des enfants : valoriser le participatif. Mettre les enfants en situation de réussite: prendre du plaisir, gagner en confiance, être motivé pour les activités. L'enfant acteur de ses choix. (établir des règles de vie avec les enfants en formulation positive, conseils d'enfants?)
- Développer la citoyenneté: l'enfant fait partie de la société. Les accompagnateurs (parents, enseignants, animateurs toute personne en contact avec l'enfant) doivent lui apprendre la vie en collectivité afin qu'il connaisse ses droits et ses devoirs. Les enfants

doivent pouvoir développer des compétences et adopter des attitudes telles que savoir écouter, respecter les autres et leurs différences, apprendre la responsabilité, la pratique de la responsabilité, la solidarité, l'égalité (des sexes notamment) mais aussi être actif et participatif (vie démocratique) : offrir la possibilité aux enfants d'exprimer leurs besoins, leurs idées, leurs opinions. (débats philosophiques?).

- Ouvrir les enfants sur leur environnement proche : s'approprier son espace est un outil de socialisation pour les enfants qui en grandissant pourront l'exploiter pour découvrir un nouvel environnement. Cela offre aussi aux enfants l'opportunité de prendre conscience du potentiel local, de l'engagement, du bénévolat et des nécessaires contraintes propres à tout territoire.
- Mettre en valeur les productions des enfants même si la productivité ne doit pas être une fin en soi.
- Mise en place d'un club (une fois par semaine)
- Faire des propositions afin de retoucher les enfants aujourd'hui au collègue, afin de garder un lien et de ne pas les laisser seuls les mercredis après-midi (lorsqu'ils ne participent pas à des activités)
- Développer la communication afin de permettre aux parents de savoir ce que les enfants font et leur progression. Mais aussi afin de toucher les enfants des autres communes.

Par les enseignants :

- Devoirs pouvant être éventuellement fait à l'ALSH si possible
- Enfants de maternelle couchés dès 13h si besoin.
- Éventuellement élaboration d'un règlement intérieur commun ecole/alsh
- Meilleure transition entre l'école et le péri-scolaire (peut-être le personnel de l'alsh pourrait-il venir chercher les enfants dans la classe, juste avant la sortie collective)

Par le personnel de l'accueil de loisirs :

- Souhaits pour l'ALSH :

Que les enfants se sentent à l'aise du mieux que possible au centre de loisirs en respectant au maximum leur horloge biologique.

Cette année le projet pédagogique du centre sera sur le thème de la nature et de la protection de l'environnement et des êtres qui l'entourent.

Mon souhait par la suite serait d'avoir notre propre centre de loisirs avec une salle de restauration, une salle d'activité et une salle Snoezelen qui permettrait de les détendre et de les canaliser lors des temps forts de certaines journées bien intense et longue pour certains enfants qui sont accueillis du matin jusqu'au soir.

- Les besoins concrets de l'ALSH :

Avoir un lavabo dans la salle de restauration et peindre certaines pièces.

- Souhaits futurs pour l'ALSH :

Pour le projet à court terme de rassemblement d'école avec la Pesse et les Bouchoux, il faudrait prévoir plusieurs commissions avec l'architecte concernant les choix des peintures des différentes pièces, de l'aménagement du centre, et du matériel utilisé par les enfants, car ceci peut aider énormément au développement de l'enfant.

Par la collectivité territoriale :

- Avoir un ALSH :

- o ancré sur notre territoire et ouvert sur le monde ;
- o offrant des activités de qualité et au moins équivalentes à ce que l'on peut trouver dans des territoires plus urbains ;
- o acteur du développement de l'enfant, futur citoyen adulte ;
- o proposant une équité de traitement à tous les enfants du territoire des 3 communes.

- Respect des parents et des enfants :

- o aux horaires de l'Ecole et de l'ALSH ;
- o à tout le personnel ;
- o aux locaux de l'Ecole des Sorbiers.

- Respect du personnel et enfants :

- o aux locaux de l'Ecole des Sorbiers.

- Respect mutuel des différentes parties collaborant entre elles (horaires, partage des locaux notamment)

- Avoir une communication fluide et naturelle entre les parents, élus, professeur(e)s des écoles, salarié(e)s du SIVOS et les Francas, c'est un axe de travail jugé prioritaire par la collectivité.

- Que tous les acteurs (habitants et parents y compris) sachent reconnaître la chance d'avoir une école primaire récente et fonctionnelle sur notre secteur avec un centre de loisir ouvert sur une large amplitude horaire. Que chacun promeuve cet établissement primordial pour l'attractivité du territoire et pour la présence minimale du service public en milieu montagnard.

3. Finalités du projet éducatif territorial

3.1 Objectifs généraux

- Garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.
- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.
- Prendre en compte des rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser les apprentissages.
- Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.
- Organiser des activités dans la continuité de l'Education Nationale
- Développer l'autonomie et le respect (politesse, accepter les différences entre les enfants, rangement et respect des locaux)

3.2 Objectifs Spécifiques

- Organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui.
- Organiser les transitions entre les différents temps d'activités des enfants
- Faciliter la communication entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs).
- Tendre à offrir à la population enfantine du territoire des activités diverses et de qualité pour permettre l'épanouissement de l'enfant.
- Préparer l'enfant à intégrer un cursus scolaire de façon plus ouverte, et plus sécurisante pour lui : travailler la passerelle primaire/collège.
- Aide éventuelle aux devoirs : uniquement dans le but de lutter contre les inégalités scolaires.

Effets attendus

- Connaissances (savoir) :
 - o Expression écrite et orale, culture générale ;
 - o Découverte et connaissance du monde, de la nature, de l'environnement ;
 - o Amélioration des connaissances et de l'environnement local.
- Capacités (savoir-faire) :
 - o Mise en œuvre pratique des savoirs ;
 - o Découverte par l'intermédiaire d'ateliers pratiques, du monde, de la nature et de l'environnement;

- Développement des capacités manuelles (peinture, collages...)
- Attitudes (savoir-être, savoir vivre ensemble) :
- Autonomie ;
 - Ouverture ;
 - Respect ;
 - Confiance en soin et confiance aux autres.
- Bien-être des enfants :
- Respect du rythme des enfants ;
 - Epanouissement, ouverture ;
 - Implication dans les activités.

4. Mise en œuvre du PEdT

4.1 Site / Ecole

Ecole des Sorbiers

4.2 Schéma d'organisation hebdomadaire type

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7:15					
7:30					
7:45	ALSH				
8:00	Bus 7h50-8h20				
8:15		ALSH			
8:30		Bus 7h50-8h20			
8:45					
9:00					
9:15					
9:30					
9:45					
10:00					
10:15					
10:30					
10:45					
11:00					
11:15	Prépa. Cantine				
11:30					
11:45					
12:00					
12:15	Cantine				
12:30		Cantine			
12:45					
13:00					
13:15	Sieste petits				
13:30	Nettoyage, rangement				
13:45					
14:00					
14:15					
14:30					
14:45					
15:00					
15:15					
15:30					
15:45					
16:00					
16:15	Eventuellement APC				
16:30					
16:45	Bus 16h15-16h45				
17:00	Rangement / Préparation lendemain				
17:15					
17:30					
17:45					
18:00					
18:15	Désinf. salles de classe + salle sieste				
18:30					
18:45					
19:00					
19:15	Nettoyage global et désinf. couloirs, sas et WCs				
19:30					
19:45					
20:00					
20:15					
20:30					

Tableau 7 : Organisation détaillée de l'Ecole des Sorbiers

4.3 Organisation de la pause méridienne

- Durée : 1h45
- Prise en compte des déplacements (à pied, en bus) : la cantine se trouve dans la salle d'évolution, il n'y a pas de temps de déplacement
- Nombre de services de restauration : 1
- Aménagements avant et pendant le repas : un temps de discussion et d'échange est prévu avec les enfants entre 11h45 et midi ensuite nous avons un moment de détente où de jeu libre avec les enfants à partir de 13h05-13h20.
- Organisation de temps calmes pour tous et de la sieste pour les plus jeunes peu après le repas : notre ATSEM vient chercher à la cantine les enfants qui veulent aller à la sieste généralement ce sont les petits de 3 à 5 ans qui sont intégrés à ce groupe mais cela peut varier en fonction des jours. Pour les autres enfants un temps de relaxation où de jeu libre peut être proposé à l'intérieur ou dans la cour. Avant la sieste les enfants procèdent à une toilette du visage et passent aux toilettes suivi d'un temps calme avec lecture d'histoire ou écoute d'une chanson calme.
- Existence d'espaces adaptés (petits groupes, jeux libres) ? Les moments d'échangent se font en salle BCD, et les temps calmes, jeu libre se font soit dans la salle motricité, soit dans la cour.
- Transition organisée entre le temps périscolaire et le temps scolaire, notamment pour le temps de repos : les moments d'échangent se font en salle BCD, et les temps calmes, jeu libre se font soit dans la salle motricité, soit dans la cour.

4.4 Les activités TAP sont-elles intégrées à un accueil périscolaire qu'il soit ou non déclaré ?

1 coche à choisir parmi les 3 :

- Le terme TAP n'est plus utilisé sur le territoire : passage à 4 jours à la rentrée de septembre 2020
- Les TAP sont intégrés à l'accueil de loisirs, préciser quelle est l'équipe en place, les qualifications de chacun, les compétences techniques déjà repérées (jeux sportifs, jeux pour bouger, activités manuelles et plastiques, expression corporelle et danse, sorties découverte et environnement, jeux calmes, temps de lecture plaisir, jeu libre, de détente...)

- Il n'y a pas d'accueil de loisirs déclaré les jours de classe, et des TAP sont organisés les jours de classe (hors mercredi)

NB : Le terme activité est à prendre au sens le plus pertinent pour répondre aux rythmes de l'enfant : après plusieurs heures d'école, les besoins de se ressourcer, de respirer, de s'isoler, de se reposer ... sont essentiels au développement de l'enfant, à ses apprentissage et à sa réussite.

Comment votre projet répond-il aux besoins d'activités non dirigées ? Par exemple les jeux libres symboliques, de construction, temps calmes et sieste sont bien évidemment à intégrer à votre projet car ils répondent aux besoins de l'enfant.

« C'est dans le jeu spontané que les enfants sont au summum de leur compétences » Madeleine Baillargeon

Précisez le (les) jour (s) des TAP s'ils existent : les TAP n'existent plus à l'Ecole des Sorbiers depuis la rentrée de septembre 2020 (passage à 4 jours).

Modalités d'organisation des TAP ou autres activités dirigées spécifiques

Nature de l'activité	Tranche d'âge et taux d'encadrement	Durée envisagée	Intervenant(s), statut(s), qualification(s) éventuelle(s)
Visite guidée de la fromagerie des Moussières	Tranche d'âge : 5 à 8 ans 2 personnes en encadrement.	2 h	1 intervenant directement sur place à la fromagerie des Moussières.
Equitation à la ferme de la Cernaise	Tranche d'âge : 3 à 8 ans 2 personnes en encadrement	2 h 30	1 intervenant directement sur place diplômé en équitation.
Création de Carillons en bois	Tranche d'âge : 3 à 6 ans 2 personnes en encadrement	2 h	Association "Unis Vers Nature" Mme Jourdy Valérie.
Atelier Master Chef sur le thème d'Halloween	Tranche d'âge : 3 à 8 ans 1 personne	2 h 30	1 animateur du centre de loisirs.

Tableau 8 : Activités proposées

4.5 Tarifs

- Gratuité d'une partie des activités péri-scolaires pour les familles (TAP) ?: les activités proposées en périscolaires sont réglées aux familles à l'heure de garde, c'est-à-dire soit 1h, soit 2h, et en fonction des centres de loisirs les enfants sont totalement libres pendant ce temps-là (ex: jeu dans la cour, jeu de société, relais sportif, etc...).
- Il y a à chaque fois une volonté de faire découvrir une nouvelle activité aux enfants malgré le fait que les familles paient l'heure de garde et non l'activité proposée par les animateurs.
- Participation financière des familles : 1h de garde environ 1 €50 et 2h de garde environ 2 € et quelques centimes. Ce tarif varie en fonction des revenus de chaque famille.
- Le tarif (s'il est distinct de celui de l'accueil de loisirs), est différencié selon les ressources de la famille : oui



Les tarifs des TAP ne peuvent pas dépendre du type d'activité.

4.6 Prise en compte des besoins des enfants durant tous les temps d'accueil scolaire et périscolaire

- L'épanouissement personnel de chaque enfant : favoriser dès l'enfance, le développement harmonieux de la personne, le développement physiologique, le développement psychomoteur, le développement affectif, le développement intellectuel, sachant que chacun interfère avec les autres. Prendre en compte et respecter les rythmes de l'enfant (fatigue et rythmes d'apprentissage). Répartir les matières enseignées, dans la journée et la semaine. Tout est regroupé sous le même toit, il n'est pas toujours simple de prévoir des temps de transition entre le temps scolaire et le temps centre de loisir.
- L'apprentissage de la responsabilité individuelle : favoriser dès l'enfance, l'acquisition de la personne à son autonomie, c'est-à-dire à la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre soi-même en œuvre, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.
- L'entrainement à la vie démocratique : contribuer, dès l'enfance, à la formation du citoyen (personne sociale), à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres
- Aides spécifiques : devoirs, APC, AESH, dossier PAI

4.7 Prise en compte de la spécificité des moins de 6 ans pour tous les temps

- Organisation pour répondre aux besoins
- Encadrement (ATSEM ? CAP Petite enfance ? Formation adaptée ?): ATSEM ayant le diplôme de CAP petite enfance
- Espaces aménagés pour jouer : salle d'évolution, cour d'école
- Activités proposées : Plusieurs jeux d'animations sont proposées en fonction de l'âge des enfants (ex : balle au prisonnier, cache-cache, relais etc...)
- Sieste (horaires): à partir de 13h00
- Locaux, mobilier, équipement : identiques aux enfants de plus de 6 ans.
- Temps de déplacement : ALSH et école se situent dans le même bâtiment.

Spécificité des moins de 3 ans :

- Nombre de moins de 3 ans accueillis : aucun
- Conditions d'accueil spécifiques mises en place pour les moins de 3 ans : non applicable

4.8 Prise en compte de la spécificité des enfants en situation d'handicap pour tous les temps péri-scolaires ?

Jusqu'à présent nous n'avons pas eu à prendre en compte les spécificités d'un ou plusieurs enfant(s) en situation de handicap, si la situation arrive il faudrait créer un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui nous permettrait de construire avec les parents et les professionnels de santé ce qu'il est souhaitable de mettre en place avec ce ou ces enfant(s) atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est possible d'accueillir des enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies et d'intolérance alimentaires au sein de la structure et notamment en restauration. Pour tous renseignements contacter la responsable du centre.

4.9 Articulation entre les activités scolaires, péri-scolaires et les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

- Une transition est-elle prévue entre les activités scolaires et les activités périscolaires ? Non, à part le goûter et le temps de garde des enfants.
- Les APC assurées par les enseignants s'intègrent-elles au projet ? Comment ? Les APC répondent au besoin des élèves, en lien avec le projet d'école, et en fonction des directives de l'éducation nationale.
- Quelles sont les priorités établies pour l'inscription des enfants ? Les inscriptions sont faites sur des propositions des enseignantes, en fonction des besoins constatés.
- Quelle est la modalité d'accès d'un enfant à une activité périscolaire ? Inscription au moins deux semaines à l'avance par le biais d'un bulletin d'inscription périscolaire à remplir par les parents pour intégrer leur(s) enfant(s) au planning – pour une question de responsabilité - et pour une organisation avec un minimum d'avance de l'ALSH. L'ALSH reste malgré tout ouvert au cas où les parents et/ou enfants seraient en retard.

4.10 Organisation des temps de transition (remise des enfants d'un adulte à un autre adulte)

- Les animateurs viennent-ils chercher et amener les enfants dans les classes ? Oui, ALSH et classe d'école sont sous le même toit.
- Comment se passe le départ et l'arrivée en bus ? L'accompagnatrice de bus organise et gère le départ et arrivée en bus.

4.11 Comment sont organisés les temps de travail entre les équipes pédagogiques de l'école et du périscolaire ?

Il n'y a pas de temps spécifiques organisés, temps d'échange informel. Une réunion de coordination mensuelle entre enseignants, accueil de loisir, ATSEM et SIVOS pourrait être un bon moyen d'organiser les temps de travail, et de traiter les affaires courantes.

4.12 Communication avec les familles

- Outil mis en place (règlement intérieur partagés école/périscolaire...) : à construire entre tous les acteurs, règlement non encore approuvé à la date de rédaction du présent document (crise sanitaire).
- Modalités d'inscription : 2 semaines à l'avance pour l'ALSH.
- Accueil des parents : matin et soir à l'intérieur de l'Ecole.
- Les parents viennent-ils chercher les enfants sur le lieu d'activité ou sur un lieu unique? : les parents viennent chercher les enfants sur le lieu d'activité, ce qui permet un réel échange sur la journée passée.

4.13 Les règles de vie

- Les règles de vie définies avec le public, sont-elles partagées par tous (école, activités périscolaires, accueil extrascolaire) ? Oui
- En dehors des règles de vie, un document de type règlement intérieur a-t-il été élaboré ? Un règlement intérieur a été élaboré par les enseignantes
- Comment est-il diffusé ? Le règlement intérieur sera diffusé en version papier dans les cahiers de liaison des enfants (après vote au conseil d'école).

5. Pilotage

Les compte-rendus des réunions du comité de pilotage seront transmis dans le mois qui suit la réunion au service JSVA de la DDCSPP et au représentant de l'éducation nationale

 **Le fonctionnement régulier et effectif du comité de pilotage est une exigence pour la validation du PEDT.**

5.1 Composition du comité de pilotage PEdT

- Président du SIVOS : Florent Millet
- Vice-présidente du SIVOS : Eliane Grenard
- Maires des 3 communes du SIVOS : Ch. Rochet (les Moussières), S. Gros (Bellecombe), R. Perrin (Septmoncel-les Molunes ou vice Maire : Eliane Grenard)
- Directrice de l'ALSH : Jessica Poignard
- Représentante des Francas du Jura : Anne-Lyse Sanchez
- Directrice d'école : Roseline Pernet
- Délégués des parents d'élevé : Estelle Perrier et Thomas Grenard
- Présidente de l'APE : Fien Schouuppe

- IEN circonscription : Florence Carlu
- DDEN : Catherine Craen

5.2 Autres partenaires éventuels

- Toute Association ou bénévole ayant intervenu dans la cadre d'activités proposées.

5.3 Modalités de pilotage

- 2 réunions par an

5.4 Conventions établies

- Non applicable

6. Evaluation

Un rapport d'évaluation doit être produit 6 mois avant le terme du PEDT. Un bilan d'étape annuel est recommandé. Les comptes rendus des réunions des comités de pilotages sont envoyés (dans le mois qui suit chaque réunion) au groupe d'appui départemental : ddcspp-groupe-appui-pedt@jura.gouv.fr

6.1 Périodicité des temps d'évaluation :

- 1 fois/an

6.2 Vos indicateurs de pilotage

6.2.2 Pour les acteurs du temps scolaire

- Vigilance des élèves pendant les temps d'apprentissages
- Matin (début, milieu, fin)
- Après-midi (début, milieu, fin)
- Moments de fatigue repérés dans la journée, dans la semaine, dans l'année
- Evolution du nombre d'accidents signalés
- Niveau de satisfaction dans la mutualisation des espaces, du matériel
- Organisation des temps de transition pour les enfants avec les autres acteurs
- Règles de vie concertées avec l'accueil périscolaire
- Qualité des relations avec le personnel périscolaire : temps de discussion

6.2.3 Pour les acteurs du temps périscolaire

- Gestion des listes d'enfants : par le biais des plannings construits sur un logiciel informatique
- Evolution du nombre d'enfants utilisant le service de restauration (pourcentage et effectif) : idem
- Qualité du temps de repas (durée, nombre de services de restauration, effectif par service, évolution de la durée du temps de repas, niveau sonore) : salle d'évolution bruyante
- Organisation adaptée des temps de sieste ou de repos pour chaque tranche d'âge : synchronisation avec ATSEM
- Temps de discussion, qualité des relations avec le personnel enseignant : relations bonnes, à entretenir
- Mutualisation des locaux, du matériel (convention)
- Organisation des temps de transition pour les enfants avec les autres acteurs
- Disponibilité des locaux, adaptation de ces derniers au public, aux activités
- Adéquation des activités au moment de la journée : jugée très bonne
- Organisation spécifique pour les moins de 6 ans
- Nombre d'activités moyen par enfant au cours de la semaine, de l'année
- Alternance des temps en grands groupes et en petits groupes, possibilité pour l'enfant de s'isoler
- Alternance des activités dirigées et d'activités libres (espace de jeu organisé mais non dirigé)
- Qualifications et compétences des intervenants sollicités : la plupart sont tous diplômés en animation
- Evolution du nombre d'accidents signalés, du nombre d'incivilités constatées : pas d'accidents constatés à l'ALSH l'an dernier
- Moments de fatigue repérés (dans la journée, dans la semaine, dans l'année) : temps du midi et du soir
- Règles de vie concertées avec l'école : validées ensemble
- Difficultés rencontrées (organisation et logistique, morcellement de la journée de l'animateur ? compétence pour encadrer des moins de 6 ans....) : aucune constatées l'année dernière

6.2.4 Pour les parents

- Pour l'ALSH continuer les échanges / sorties avec les habitants alentours, notamment les clubs et associations
- Travailler sur la problématique du transport des enfants entre village (covoiturage, bus par exemple) pour capter plus d'enfants pour l'ALSH
- Faire vivre et montrer d'avantage le travail fait par l'ASLH

- Favoriser l'accès à la médiathèque de Saint-Claude (financé par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude) et maintenir une égalité d'accès avec les enfants des communes proches de Saint-Claude. Le bibliobus ayant disparu entre-temps.
- Former au premiers secours les acteurs de l'école
- Améliorer et ranger l'espace derrière l'école (jardin pédagogique, poulailler..)
- Planter un arbre dans la cour d'école
- Investir dans un porte-skis

6.2.5 Pour le comité de pilotage

- Fonctionnement du groupe de pilotage (nombre de réunions, compte-rendus)
- Niveau de concertation entre acteurs
- Outils de communication avec les acteurs
- Observation de l'organisation des rythmes pour les moins de 6 ans, pour les plus de 6 ans
- Articulation des projets scolaires et périscolaires
- Moments de fatigue repérés
- Réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte
- Observation des temps de transition (remise de l'enfant d'un adulte à un autre adulte)
- Elaboration de règles de vie collective communes pour tous les acteurs
- Incidences sur la politique éducative du territoire
- Incidences financières pour la collectivité
- Les autres difficultés rencontrées (recrutement, organisation, logistique...)
- Niveau d'atteinte des objectifs fixés

6.2.6 Pour les acteurs de loisirs extrascolaires

A la date de rédaction du présent document il n'a pas d'extrascolaire à l'école des Sorbiers.

Liste des documents annexes

- Programme de l'ALSH année 2020-2021
- Fiches d'inscriptions pour l'ALSH
- Projet éducatif des Francas
- Projet d'Ecole 2018-2021 de l'Ecole des Sorbiers

Demande de DEROGATION éventuelle

Nature de la demande :

- Demi-journée scolaire de plus de 3 h 30
 Journée scolaire de plus de 5 h 30

Particularités du PEDT justifiant la dérogation :

Garanties pédagogiques apportées :

Signataires du projet

Monsieur/madame le maire

Madame/monsieur le président d'EPCI

Madame/monsieur le pilote

du projet éducatif territorial

Nom, date et signature :

Nom, date et signature :

Dans un premier temps, ce projet sera transmis

par voie électronique en version .doc ou .odt, sans signature,

au groupe d'appui

ddcspp-groupe-appui-pedt@jura.gouv.fr

7. Annexes

Annexe 1 : Programmes de l'ALSH de l'Ecole des Sorbiers de septembre à décembre 2020 :

les francas

ACCUEIL DE LOISIRS DES MOUSSIÈRES

C'est la rentrée!

Du Mercredi 02 septembre au 14 octobre 2020.

Les adolescents sont les bienvenus

Accueil de loisirs des Moussières
24 route de la croix rouge - 39310 Les Moussières
09.60.47.53.11 – moussières.francas39@gmail.com
Centre_de_loisirs_les_mouss39.

Francas du Jura- 8 bis rue Sébile - 39000 Lons –le - Saunier
03.84.24.35.22 – francas39@wanadoo.fr

Programme						
Mercredi 2 sept.	<ul style="list-style-type: none"> Curiosité tes fournitures scolaires, imagine avec tes camarades les nouvelles règles du centre de loisirs. Si le temps nous le permet, prends tes pinces et viens découper le pouliche selon ton envie. Visite d'une femme pédagogique à la Fesse. 					
Mercredi 9 sept.	<ul style="list-style-type: none"> Visite guidée de la fromagerie des Moussières. Viens déguster notre Comté ! Après-midi intergénérationnelle avec le "club des Bleus du Jeune âge" pour une initiation dans la nature avec le professeur John venue de Lyon. Invite tes parents pour le gala du soir. 					
Mercredi 16 sept.	<ul style="list-style-type: none"> Viens découvrir l'équitation à la ferme des Poneys de la Cernaise aux Moussières. Découvre l'Art Moderne en créant ton petit sujet (bouhonne, animal, insecte etc..) 					
Mercredi 23 sept.	<ul style="list-style-type: none"> Création de Ciclones en bois avec Valérie Jourdy. Viens te dégourdir les jambes lors d'une randonnée près du centre de loisirs avec l'association "Péibus Jambus". 					
Mercredi 30 sept.	<ul style="list-style-type: none"> Sortie Nature (classe aux trésors + création d'un mobile à suspendre) atelier avec Valérie Jourdy. Comptoir avec tes amis un parcours de sensations avec des éléments de la nature dans le jardin du centre. A toi de développer ton imagination ! 					
Mercredi 07 octobre	<ul style="list-style-type: none"> Journée complète avec des artistes pour étudier les droits des enfants tout en créant un support pour participer aux concours internationaux des Francas. 					
Mercredi 14 octobre	<ul style="list-style-type: none"> Atelier Master Chef sur le thème d'Halloween. L'après-midi vient fêter les vacances de la Toussaint en créant ton propre masque. Tu peux rapporter ton déguisement. 					

Inscription						
Coupon à remettre au centre de loisirs avant le 01 septembre 2020 .						
Nom :	Prénom :
Matin	02/09	09/09	16/09	23/09	30/09	07/10
Repas						
Après-midi						

Mettre une croix dans les cases correspondantes

Date : Signature des parents :

IPNS : Ne pas jeter sur la voie publique.

PROGRAMME						
Le 04/11 : Viens découvrir l'équitation à la ferme de la Cernaise aux Moussières.						
Après-midi : Atelier sculpture d'argile sur le thème de la savane.						
Le 18/11 : Préparation du calendrier de l'avent et mise en place du sapin de Noël. Crédation de bougies de Noël et écoute de chants de Noël.						
Le 25/11 : Journée théme Américain (matin : atelier con-boys + repas hamburgers et après-midi cinéma avec pop corn).						
Place limité à 5 enfants + participation de 5 € en plus du tarif habituel.						
Le 16/12 : lotto de Noël + pique-nique + balade en chien de traineaux,						

INSCRIPTION						
Inscription souhaitée pour le 16 octobre 2020 .						
Nom :	Prénom :

Mettre une croix dans les cases correspondantes

Date : Signature :

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique

28

Annexe 2 : Fiches d'inscription à l'ASLH :

<i>les francas</i>	Accueil de loisirs Francas des Moussières BULLETIN D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE																		SIVOS de Bellecombe, Les Molunes, Les Moussières				
<u>Nom et prénom de l'enfant:</u> <u>Enseignant:</u>																							
Classe : Régime particulier: <input type="checkbox"/> allergie : <input type="checkbox"/> autre (à préciser)																							
Inscription mois : NOVEMBRE 2020																							
	L	M	M e	J	V	L	M	M e	J	V	L	M	M e	J	V	L	M	M e	J	V	L	M	
	2	3	4	5	6	9	10	11	12	13	16	17	18	19	20	23	24	25	26	27	30		
Matin																							
Midi																							
Bus 16h15																							
Soir 1h																							
Soir 2h																							
Inscription à l'année : 2020																							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi																		
Matin																							
Midi																							
Bus 16h15																							
Soir 1h																							
Soir 2h																							
Date et signature :																							

<i>les francas</i>	Accueil de loisirs Francas des Moussières BULLETIN D'INSCRIPTION MERCREDIS																		SIVOS de Bellecombe, Les Molunes, Les Moussières				
<u>Nom et prénom de l'enfant:</u>																							
Classe : <u>Enseignant:</u>																							
Régime particulier: <input type="checkbox"/> allergie : <input type="checkbox"/> autre (à préciser)																							
Inscription mois : NOVEMBRE 2020																							
	DATES	4	18	25	2/12	9/12	16/12																
	Repas uniquement 11h30/13h30																						
	Matin + repas uniquement 07h15/13h30																						
	Repas et Après-midi 11h30/17h00																						
	Après-midi 13h30/17h00																						
	Mercredi soir 17h00/18h30																						
Cocher les jours d'inscription pour l'enfant, aucun enfant ne sera accueilli sans inscription. Dépôt du bulletin à l'accueil de loisirs au plus tard une semaine avant la semaine concernée.																							
Date et signature :																							

Accueil de Loisirs Les Moussières
Fiche d'inscription 2020/2021
(A remettre au responsable)

ENFANT

NOM : Prénom :
Date de Naissance : Féminin Masculin

**Photographie
de l'enfant
obligatoire**

RESPONSABLE DE L'ENFANT Mère Père Autre (préciser) :
NOM : Prénom :

Adresse : Commune :
Code Postal : Tel.Travail : Portable :
Tel.Domicile : Profession : Employeur :
Situation familiale : Marié célibataire vie maritale Autre (à préciser) :
Régime dont dépend l'enfant : CAF MSA SNCF EDF/GDF

Adresse de l'organisme :
N° d'allocataire : Nombre d'enfants à charge dans la famille :
AUTRE RESPONSABLE DE L'ENFANT Mère Père Autre (à préciser) :
NOM : Prénom :

Adresse : Commune :
Code Postal : Tel.Travail : Portable :
Tel.Domicile : Profession : Employeur :
Situation familiale : Marié célibataire vie maritale Autre (à préciser) :

Personnes autorisées à reprendre l'enfant à l'Accueil de Loisirs :

Nom	Prénom	Qualité	Téléphone

J'autorise mon enfant à rentrer seul au domicile depuis l'Accueil de Loisirs à partir de ...h... oui non
Personnes à prévenir en cas d'accident (si les responsables ne sont pas joignables) :

Nom	Prénom	Qualité	Téléphone

Votre enfant suit-il un régime alimentaire particulier ? Si oui lequel ?

Médecin traitant :
Adresse :

AUTORISATION, DÉCHARGES

Ayant pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs,
je soussigné(e) responsable légal de l'enfant inscrit ci-dessus,
- autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées par les organisateurs de l'Accueil de Loisirs,
- certifie exact les renseignements portés sur cette fiche et sur la fiche sanitaire de liaison,
- décharge les organisateurs de toute responsabilité pour tout accident qui pourrait survenir avant ou après les
heures d'ouverture de l'Accueil de Loisirs,
- autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale
- dégage l'association de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels (vêtements, bijoux,
jeux électroniques, téléphones portables...)
- suis informé qu'il est de mon intérêt de souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile,
- m'engage à signaler à l'organisateur tout changement de situation familiale,
- autorise les organisateurs à filmer ou photographier mon enfant lors de ces différentes activités et à diffuser les
documents si besoin ⇒ oui non
- certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs (injet annuel).

Date : Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Annexe 3 : Projet éducatif des Francas :

Projet éducatif des Francas du Jura

Le projet éducatif est l'expression de la politique que l'association choisit de conduire.

Objectif fondamental du projet des Francas

"Avec les enfants et les jeunes aujourd'hui, vers l'homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible".

Ce qui suppose

- L'épanouissement personnel de chaque enfant,
 - o favoriser dès l'enfance, le développement harmonieux de la personne, le développement physiologique, le développement psychomoteur, le développement affectif, le développement intellectuel, sachant que chacun interfère avec les autres.
- L'apprentissage de la responsabilité individuelle,
 - o favoriser dès l'enfance, l'acquisition de la personne à son autonomie, c'est-à-dire à la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre soi-même en œuvre, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.
- L'entraînement à la vie démocratique
 - o contribuer, dès l'enfance, à la formation du citoyen (personne sociale), à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres

Les valeurs des Francas

Ce sont toutes les valeurs indissociables de la dignité de tout être humain : l'égalité des droits et des devoirs, la justice, le respect mutuel, la liberté, l'autonomie, la solidarité, la responsabilité, la démocratie, la paix... c'est aussi la laïcité définie comme étant le respect de la personne humaine et de ses droits et notamment comme étant le respect de la personne enfantine qu'il importe de protéger contre toute exploitation de sa vulnérabilité.

Objectifs éducatifs des Francas

- Social
 - o il doit répondre à l'attente des familles des milieux les plus divers en ayant comme objectif l'éducation du plus grand nombre d'enfants,
 - o la priorité doit être donnée aux enfants des milieux les plus défavorisés.
- Educatif
 - o Répondre aux besoins des enfants dans le domaine éducatif et culturel en portant notre attention sur la ségrégation culturelle que subissent les enfants des milieux socio-économiques les plus défavorisés
 - o Le droit pour tout enfant à participer, selon ses possibilités à l'organisation de ses propres loisirs,
 - o Le droit pour tout membre de l'équipe du centre à participer aux délibérations sur la vie de celui-ci.

- Le devoir pour tous, quelles que soient leurs fonctions, de respecter et d'appliquer toutes les décisions mûries en commun et clairement choisies par les intéressés eux-mêmes ou leurs représentants mandatés.

Les Francas rappellent l'article 7 de la déclaration des droits de l'enfant :

L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation. La société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

Les Francas rappellent l'article 31 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant :

1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.
2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

- Partenariat

Pour cela les Francas entendent construire leur action avec tous les acteurs et organisateurs de l'action éducative.

Interlocuteur des organisateurs locaux, les Francas ont avant tout un rôle de conseiller, expert dans leur domaine, dont l'objectif est de créer une dynamique autour du projet éducatif pour en assurer sa réussite.

- Ils mettent tout en œuvre pour que les personnes concernées par le projet puissent se l'approprier et créer les conditions favorables à la naissance d'initiatives locales ou participent à celles déjà existantes.
- Ils développent des partenariats locaux avec les établissements scolaires, IME, crèches, halte-garderie, associations sportives et culturelles, conseils municipaux d'enfants, EPAHD, maisons pour enfants...pour encourager l'échange, la confrontation, la recherche, pour produire des outils et développer des pratiques qui favorisent le "vivre ensemble", luttent contre les discriminations et favorise une émancipation harmonieuse.

- Proximité

Les Francas disposent d'un réseau de structures adhérentes d'une exceptionnelle densité sur tout le territoire.

Fédérés en 82 associations départementales, parfaitement intégrés dans leurs territoires, ils constituent un réseau aussi actif en milieu rural qu'urbain : ils peuvent donc répondre avec la pertinence d'un partenaire local, dont le siège social est à Lons le Saunier, et la vision d'un acteur national.

Les Francas sont agréées par les ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Education Nationale en tant qu'association complémentaire de l'Ecole Publique et reconnus d'utilité publique.

Annexe 3 : Projet d'Ecole 2018-2021

Annexe 3



PROJET D'ÉCOLE 2018-2021

Circonscription : Saint-Claude

Commune (s) : Les Moussières

Écoles (s) : Ecole primaire des Sorbiers

24 route de la croix rouge
39310 LES MOUSSIERES

Regroupement d'écoles pour un projet partagé :

Nombre de classes : 2

Effectif total de l'école : 25 élèves

Nombre d'enseignants (y compris Brigade TR) : 2

Autres personnels (ATSEM...) : 1 ATSEM ; 1 AESH

ANALYSE DE LA SITUATION

(cf. fiche d'autodiagnostic)

On se référera à la fiche d'autodiagnostic avant de renseigner cette partie.

Points forts :

- petite structure : 2 classes, bonne entente entre les enseignantes (projets à 2 classes, enfants souvent ensemble pour diverses activités, bons échanges...), 4 niveaux : favorise l'entraide, autonomie des élèves...)
- relation avec le SIVOS, l'APE : bons échanges, ouverts aux demandes
- relation avec les parents : toujours volontaires pour nous accompagner (ex : sorties scolaires)
- relation avec le centre de loisirs : réunions communes par rapport au suivi des élèves, règles communes dans les locaux, projets communs...
- activités sportives : ski, natation (tous les ans, pour tous les niveaux) en plus d'autres activités (ex : athlétisme, rugby...)
- accès à la culture malgré l'éloignement (plein de choses mises en place) : spectacles côté cour, cinéma, artothèque, spectacle de fin d'année, sorties scolaires (musée du jouet, fromagerie, ateliers des savoir-faire, médiathèque...), classe découverte (Bellecin, Lamoura, Quiberon), intervenants CPIE, SYDOM, projets « nature » (potager, poulailler, élevage d'escargots, culture de champignons...)

Points à approfondir :

- accès à la culture : théâtre, concerts...
- accès aux livres : une fois par an à la médiathèque de Saint-Claude ; livres de la BCD à renouveler
- matériel informatique et accès à internet

AXES PRIORITAIRES RETENUS POUR LE PROJET D'ECOLE 2018-2021

(se reporter à " Priorités retenues pour le futur projet d'école de la fiche d'autodiagnostic")

1. Assurer un parcours de réussite à chaque élève

Objectifs ⇒

- Améliorer la production d'écrit (règles orthographiques, grammaticales, syntaxe, cohérence)
- Développer l'éducation à la citoyenneté (stéréotype homme femme, laïcité, respect des différences, handicap...)
- améliorer la résolution de problèmes

Éléments de mesure de l'atteinte des objectifs ⇒

- suivi au quotidien par des exercices d'écriture
- attitude et remarques des élèves
- problèmes résolus

Actions ⇒

- mise en place d'un cahier d'écrivain (du CP au CM2) : décrire une image, exercice de production d'écrit, écriture libre...
- dictées quotidiennes (CP : syllabes, CE1 : phrase, CE2/CM : texte)
- journal scolaire
- réaliser une programmation commune sur les deux classes (actions communes)
- problèmes rituels au quotidien, problèmes de situations concrètes (classe / école)

2. Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire

Objectifs ⇒

- améliorer la prise en charge des élèves en difficulté

Éléments de mesure de l'atteinte des objectifs ⇒

- évaluations quotidiennes, finales
- contrat établi avec l'élève respecté

Actions ⇒

- décloisonnement
- tutorat quand l'AESH est absente
- mise en place de contrat avec l'élève, connu des parents (pour guider le travail à la maison en parallèle)

3. Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

Objectifs ⇔

- renforcer le lien scolaire / périscolaire
- moderniser les modalités de communication des informations aux familles (tout en respectant l'environnement : en réduisant l'utilisation du papier)

Éléments de mesure de l'atteinte des objectifs ⇔

- bilans des actions menées en commun
- diminution voir arrêt de l'utilisation du cahier de liaison

Actions ⇔

- se réunir une fois par mois pour échanger (comportement des élèves, projets...)
- utilisation du site internet de l'école (informations sorties scolaires, photos, compte-rendu de conseil d'école, règlement intérieur, projet d'école...)

AVIS DU CONSEIL ECOLE - COLLEGE

Ce projet a été présenté au Conseil Ecole-Collège réuni le : 19/03/2018

Avis : favorable

Remarques éventuelles : RAS

AVIS DU CONSEIL D'ECOLE

Ce projet a été présenté au Conseil d'école réuni le : 7/05/2018

Avis : favorable

Remarques éventuelles : RAS

Le projet d'école a été adopté par le Conseil d'école réuni le : 7/05/2018

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis :

Favorable

Défavorable

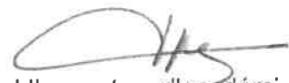
Observations : *6 objectifs clairement identifiés cependant leur mise en œuvre devra s'appuyer sur A 3^e Claude le 21 juil 2018*
des outils (axe 3), sur des modalités pédagogiques permettant la prise en compte des besoins des élèves (axe 2). L'IEN de la circonscription *Doucet*

**VALIDATION DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE
DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Observations : Il convient de prendre en compte les remarques de M. l'Inspecteur de l'Éducation nationale.

A Lons-le-Saunier , le 12/07/2017

Projet validé



L'Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'Éducation nationale

